

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 6 mai 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 30 avril 2019 s'est réuni le lundi 6 mai 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, MARCHAND Jean-Pierre, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, AILI Jocelyne, HOCQUELET Joël, FIGUÈS Fatima, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles,

Pouvoirs : de CAMPS Brigitte à HOSPITAL Michel, de BROUILLON Hervé à CALZAVARA Martine, de BORDERIE Sophie à HOCQUELET Joël, de CILLIERES Charles à FIGUES Fatima

C.14

Remboursement de prestations de service entre VGA et la Commune de Marmande

Dans le cadre du transfert de la compétence « Enfance et Petite Enfance » à la Communauté d'Agglomération Val de Garonne au 1^{er} janvier 2011, une mutualisation de certaines prestations ont été conservées afin de bénéficier de tarif préférentiel.

Cela concerne notamment les contrats de maintenance annuel des systèmes d'alarme et les contrats de télésurveillance des sites du centre de loisirs rue G Braque à MARMANDE (même site que l'Ecole de Lolya) et de la Halte-garderie de la Gravette rue du Commandant Christian Baylac à MARMANDE (même site que le centre Social).

Des contrats de télésurveillance et de maintenance des systèmes d'alarme des sites communaux de Marmande ont été souscrits auprès de la société ALVIS.

La Commune de Marmande a contractualisé avec la société ALVIS depuis le 1^{er} janvier 2016 pour la télésurveillance des sites et depuis le 1^{er} janvier 2017 pour la maintenance des systèmes d'alarme.

Par conséquent, il convient de préciser les modalités de remboursement de ces prestations par la Communauté d'agglomération Val de Garonne à la Commune de Marmande.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré**

- Décide** de passer une convention de remboursement de prestations de services relative aux opérations de maintenance des systèmes d'alarme et de télésurveillance pour les deux sites de Val de Garonne Agglomération décrits ci-dessus.
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 33 Contre : 00 - Pour : 33
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 7 mai 2019

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 16/05/19
et de sa transmission au contrôle de légalité le 16.05.19..

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

